

# RAPPORT

ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC  
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES  
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



# 2022

[www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)



En vertu du code général des collectivités territoriales et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Présenté au comité syndical dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, ce rapport fera l'objet d'une communication par le Président de chacune des communautés de communes à son conseil communautaire. Les communes de la collectivité ont également à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Cette disposition s'inscrit dans une logique de transparence et d'information sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

Le rapport est également mis à la disposition du public au siège du SMC à Ste-Eanne et sur le site web [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)

42 élus

1 Président : Éric CUSEY

6 vice-présidents

71 agents



45 000 bacs

8 déchetteries

1 recyclerie

1 plate-forme de broyage

1 centre de valorisation

6,6 M€ de fonctionnement

1,8 M€ d'investissements



# TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SMC



**3** intercommunalités

Haut Val de Sèvre : 30 818 habitants

Val de Gâtine (en partie) : 6 852 habitants

Parthenay-Gâtine (en partie) : 11 330 habitants

**47** communes

**49 000** habitants

**966** km<sup>2</sup>

# DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Le SMC assure la collecte des déchets en **régie** directe.



**La collecte des ordures ménagères résiduelles OMR** se fait en bac individuel sur l'ensemble du territoire. Le SMC assure la dotation et la maintenance des bacs roulants.



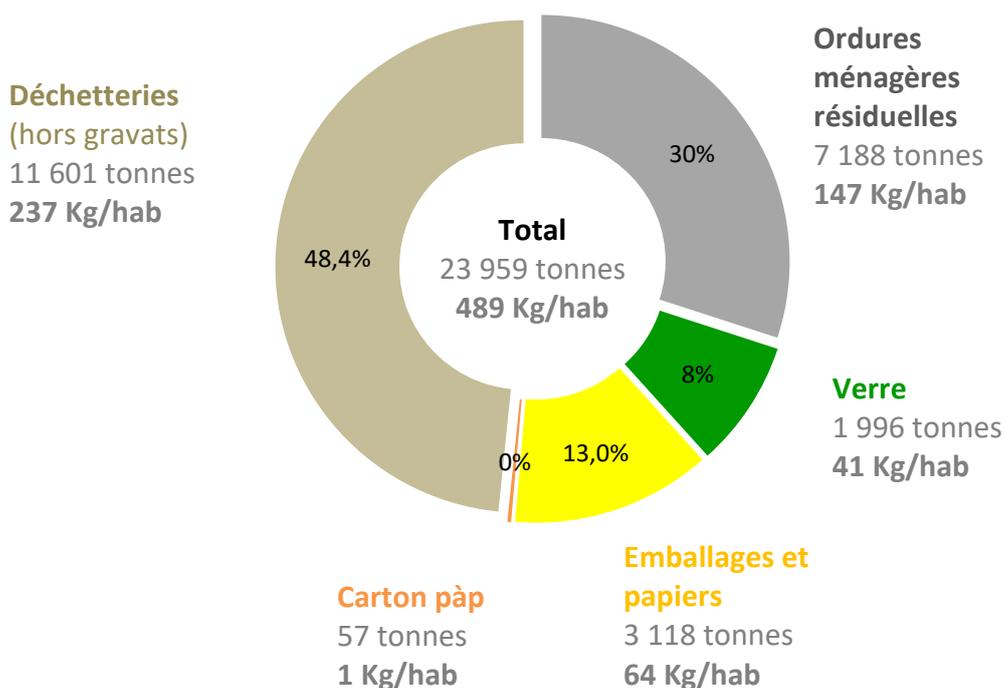
**La collecte sélective** s'effectue en bac individuel pour les emballages ménagers et les papiers en mélange. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter les emballages en verre.



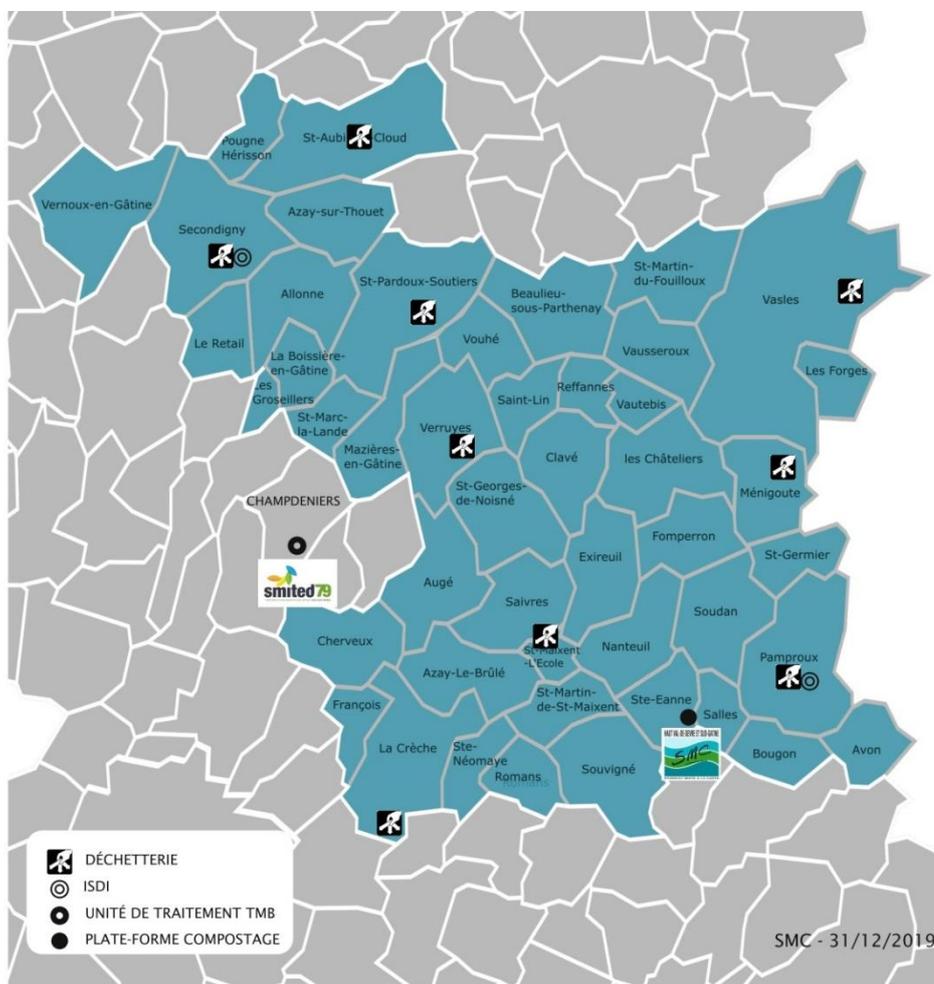
**La collecte des autres déchets** et des déchets dangereux est effectuée via un réseau de 8 déchetteries. Un service payant de location et traitement peut être organisé sur demande (particuliers, professionnels, administrations...).

**Les déchets non ménagers** (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés, si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Ce service financé par une redevance spéciale a été instauré pour faire participer les producteurs au coût d'élimination des déchets.

**La collecte des DASRI** (déchets d'activités de soins à risques infectieux) est effectuée auprès des professionnels de santé du département.



# VISION GLOBALE ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT



## Ordures ménagères

TMB (tri mécano biologique)  
à Champdeniers  
SMITED (Syndicat Mixte  
Intercommunal de Traitement  
et d'Élimination des Déchets)

## Emballages ménagers

Centre de tri SUEZ  
à Poitiers  
SUEZ (marché public)  
**Refus tri** : UIOM ARCANTE (41),  
SAICA NATUR et ISDND à  
Sommières (86)

## Déchets végétaux

Plate-forme de compostage  
à Sainte-Eanne  
SMC

## Non valorisés de déchetterie

ISDND (installation de stockage  
des déchets non dangereux)  
à Coulonges Thouarsais  
SMITED

ISDND  
à Amailloux  
SITA

## Gravats

ISDI (installation de stockage  
des déchets inertes)  
à Pamproux  
SMC

**74 %** de déchets valorisés

# PRÉVENTION DES DÉCHETS



Afin de poursuivre les actions menées de 2010 à 2014, dans le cadre du programme local de prévention des déchets, le SMC s'est engagé à participer à la mise en œuvre du programme Zéro Gaspillage Zéro Déchets (ZGZD) porté par le département et le SMITED, de 2015 à 2017. Cette labellisation a permis d'élaborer un contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) avec plusieurs collectivités du SMITED, pour 2018 à 2020.

En 2021, le SMC a élaboré et adopté son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour 2022-2027. Ce document détaille les actions prévues pour 6 ans. Il sera ensuite révisé pour se poursuivre par période de 6 ans. L'avis sur l'élaboration, l'évaluation et la révision de ce programme est donné par une commission nommée CCES (commission consultative d'élaboration et de suivi).

Les objectifs fixés, entre 2019 et 2027, sont les suivants :

- ✓ Réduction de 12 % des déchets ménagers assimilés (avec inertes)
- ✓ Réduction de 20 % des ordures ménagères résiduelles
- ✓ Réduction de 16 % des déchets végétaux

Afin d'atteindre les objectifs de réduction, le PLPDMA propose 16 actions réparties en 8 axes :

**Axe 1** Exemplarité des collectivités

**Axe 2** Communication et sensibilisation à la réduction des déchets

**Axe 3** Tri à la source des biodéchets et gestion des déchets végétaux

**Axe 4** Lutte contre le gaspillage alimentaire

**Axe 5** Augmentation de la durée de vie des produits

**Axe 6** Accompagnement des acteurs du territoire

**Axe 7** Utilisation d'instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

**Axe 8** Réduction des déchets du BTP

# ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN 2022

## Fermeture de la recyclerie Tri d'Enfer du SMC

Le SMC a souhaité donner un nouvel élan à sa recyclerie, ouverte en 2013, sur le site de la déchetterie de Saint-Maixent-L'École.

L'activité du tri progressant, la déchetterie a aussi besoin de ce bâtiment pour faciliter la mise en place des nouvelles filières liées au développement des éco-organismes.

**18** journées de vente en 2022 **23 818 €** de ventes **19,5** tonnes d'objets réemployés

## Ouverture de la nouvelle recyclerie O'drigail

Un local, dans la zone commerciale la Pièce du Chêne sur la commune d'Azay-Le-Brûlé, a été acquis afin de délocaliser la recyclerie. La recyclerie devient **O'drigail** : un nouveau nom, un nouveau lieu, plus de jours d'ouverture au public.



Pour acheter : mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

Acheter des objets d'occasion, c'est prolonger la durée de vie des objets.

Pour donner :

- à la recyclerie, le vendredi de 9h à 12h
- à la déchetterie, aux horaires habituels

Donner ses objets propres, en bon état et qui ne servent plus, c'est leur offrir une seconde vie.

La recyclerie O'drigail a été inaugurée le vendredi 18 novembre 2022, et la 1<sup>e</sup> vente avait lieu le samedi 19 novembre à l'occasion de la semaine de réduction des déchets.

Des animations étaient programmées toute la journée :

- Musique à partir d'instruments improbables, tours de magie par Bruno De Blasiis
- Atelier tawashis (éponges à partir de chaussettes), des furoshikis (emballage avec des tissus) par l'association zéro déchet de la Crèche

La recyclerie a accueilli mercredi 24, de 14h à 18h, 2 passionnées de couture qui ont montré la transformation de vieux jeans en sac.



Novembre/Décembre **7 186 €** de ventes **3,3** tonnes d'objets réemployés

Tous les objets sont pesés lors de l'étiquetage ou en caisse

La recyclerie est gérée en direct par le SMC.

Elle est partenaire d'ENVIE 2E (79), qui propose la vente d'appareils électriques remis en état et la réparation.

L'opération « **Laisse parler ton cœur** », menée en collaboration avec ecosystem pendant la semaine européenne de réduction des déchets, a été renouvelée et a permis de collecter environ **260 kg** de jouets (18 hottes). Ceux-ci ont été vendus à petits prix à la nouvelle recyclerie O'drigail.

## Dispositif d'aide au broyage des végétaux chez les particuliers

En 2021, le SMC a signé une convention avec la nouvelle entreprise adaptée du Haut Val de Sèvre EAHVS. Le SMC prend en charge l'équivalent d'une heure de travail d'un personnel (30 € HT).

**21** foyers ont bénéficié de ce dispositif.



Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, le SMC cherche à promouvoir la réutilisation, à l'échelle locale, des déchets végétaux. Le SMC a proposé une **opération gratuite de broyage de branches**, le lundi 21 novembre 2022, sur la commune d'Azay-Sur-Thouet pour les habitants.

Le broyage était assuré par l'Adapei de Parthenay.

L'après-midi, une démonstration du broyeur a été réalisée au dépôt communal de St-Pardoux-Soutiers.

## Compostage à domicile

Le SMC incite les habitants à composter et propose la mise à disposition d'un composteur par foyer. Plusieurs distributions ont été organisées : aux mairies de Ménigoute, Soudan, Allonne, Reffannes et Augé. La distribution est assurée toute l'année au siège social du SMC.



**532** composteurs ont été distribués en 2022 aux usagers.

6 structures ont été dotées d'un composteur : Restaurant l'Ardoise à Augé, le CRER à La Crèche, Magasin de bricolage à Secondigny, école Proust Chaumette à St-Maixent-l'Ecole, SERVAL à Ste-Eanne et le site EDR GDF à Vasles.

9 753 composteurs ont été distribués depuis 2002, soit **45 %** des foyers équipés.

Les quantités de déchets alimentaires évitées sont estimées à **1 640 tonnes** en 2022. (Les déchets de cuisine : 75 kg/hab/an évités selon l'étude d'évaluation des gisements d'évitement - ADEME janv. 2016)

## Sensibilisation à la réduction des déchets

### Sensibilisation des scolaires

Pour sensibiliser au tri des déchets et à la réduction des déchets, le SMC confie depuis plusieurs années les animations dans les écoles primaires au CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de Gâtine Poitevine, à Les Châteliers.

**620** scolaires ont été sensibilisés au cours de l'année (29 classes) par le CPIE.

et 1 classe (MFR de Secondigny) par le SMC.



GATINE POITEVINE

### A la rencontre des habitants

- ✓ Le SMC était présent à la foire exposition de Saint-Maixent-l'Ecole du 8 au 11 avril 2022, sur le thème « Je vois la vie en VERT, VERRE, VER... »
- ✓ Une sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets a été réalisée lors d'une opération de ramassage des déchets sur la commune de François.



## Stop Pub



La pose d'autocollant Stop Pub fait partie de ces gestes simples que le citoyen peut réaliser au quotidien pour réduire ses déchets. En 2022, la distribution se poursuit en mairie, au SMC et lors des animations de sensibilisation.

*Publication Facebook*

## ACTIONS DE COMMUNICATION

En 2022, les usagers du territoire ont eu à leur disposition plusieurs outils de communication :

- ✓ Site Internet [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)
- ✓ La Page Facebook : SyndicatSMC79
- ✓ Le calendrier de collecte distribué par les mairies,
- ✓ La lettre d'information « Actualités du tri » sur **les 3R Réutiliser - Réduire - Recycler**
- ✓ Le guide de compostage remis avec le composteur
- ✓ La réglette mémo tri donnée lors des animations et distributions de composteurs
- ✓ Le mini guide du tri envoyé aux nouveaux habitants avec leur carte d'accès en déchetterie

Une attention particulière est apportée aux erreurs de tri constatées sur les bacs collectifs. Des panneaux d'information ont été posés et une animation en pied d'immeuble a été réalisée.



# LA COLLECTE DES DÉCHETS



## MODALITÉS ET FRÉQUENCE DE COLLECTE

Chaque foyer est équipé de 2 bacs : un bac pour les ordures ménagères à couvercle vert équipé d'une puce, un bac pour les emballages à couvercle jaune. Les ordures ménagères sont collectées 1 semaine sur 2, en alternance avec les emballages recyclables.

Seule la commune de Saint-Maixent-l'École est collectée toutes les semaines, ainsi que les professionnels produisant des déchets organiques (cantines, restaurants...).

La collecte s'effectue du lundi au jeudi, à partir de 4h. Une collecte des gros producteurs est réalisée le jeudi et le vendredi. Les calendriers de collecte sont téléchargeables sur le site [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la collecte des bacs à couvercle jaune est passée en multi matériaux (emballages + papiers) et en extensions des consignes de tri, afin de simplifier le tri chez l'habitant.**

**9** bennes traditionnelles

**260 000** km/an

**20** chauffeurs/rippeurs

	Fréquence	Nombre de communes	Population	Equipement
 <b>Ordures ménagères</b>	1 semaine sur 2	46	41 758	En bac à couvercle vert
	1 fois par semaine	1	7 242	En bac à couvercle vert
	2 fois par semaine en centre-ville	St-Maixent-l'Ecole		ou en sac noir (centre-ville St-Maixent-L'Ecole)
 <b>Multi matériaux</b>	1 semaine sur 2	46	41 758	En bac à couvercle jaune
	1 fois par semaine	1	7 242	En bac à couvercle jaune
		St-Maixent-l'Ecole		ou minibacs (centre-ville St-Maixent-L'Ecole)
 <b>Cartons</b>	1 fois par semaine		72 professionnels et collectivités	108 bacs 240L ou 660L
 <b>Verre</b>	Apport volontaire	47	49 081	186 bornes

Les déchets professionnels sont collectés en même temps que les déchets des ménages (collecte en porte à porte ou déchetteries) s'ils sont assimilables en quantité et en qualité.

## Les consignes de tri

Sur le territoire du SMC, les habitants peuvent **trier tous les emballages et tous les papiers** dans le bac à couvercle jaune :

- tous les emballages et films en plastique : bouteilles, flacons, pots, barquettes, films, sacs,...
- tous les papiers,
- tous les emballages en carton et les briques alimentaires (de soupe, de jus de fruits,...)
- les emballages en métal.



📌 Toutes les consignes sur le site internet [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr) ou sur l'application CITEO Guide du tri.

# RÉSEAU DE DÉCHETTERIES

Le SMC dispose de **8** déchetteries réparties sur son territoire, soit 1 pour 5 400 habitants.

Ces sites apportent une solution de collecte aux autres déchets et aux déchets dangereux (autorisés), non acceptés à la collecte des ordures ménagères et des emballages.



Déchetteries	Coordonnées	Jours	Heures	Fréquentation moyenne par semaine
<b>La Crèche</b>	ZA les Groies Perron 05 49 05 31 63	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h	821
<b>Ménigoute</b>	Le bourg nord 05 49 69 10 66	Lundi, mercredi Vendredi, samedi	9h-12h 9h-12h et 14h-18h	106
<b>Pamproux</b>	Bel Air 05 49 76 38 97	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	239
<b>St-Aubin-Le-Cloud</b>	Route de Chagnée 05 49 63 26 40	Mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	141
<b>St-Maixent-L'École</b>	Les Courolles 05 49 76 22 82	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h	1074
<b>St-Pardoux</b>	La Croix des Vignes 05 49 63 41 02	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	260
<b>Secondigny</b>	La Chollerie 05 49 63 52 33	Lundi, jeudi, samedi	9h-12h et 14h-18h	144
<b>Vasles</b>	Gatebourse 05 49 69 98 50	Mardi, jeudi Samedi	14h-18h 9h-12h et 14h-18h	93

## Déchets acceptés

Batteries, bois (naturel/traité), capsules Nespresso, cartons, cartouches d'imprimantes, CD, déchets d'éléments d'ameublements : DEA (St Maixent l'École, la Crèche, St Pardoux, Secondigny et Pamproux), déchets d'équipements électriques et électroniques : D3E, déchets diffus spécifiques (toxiques/produits chimiques/peintures) : DDS, déchets non valorisés, gravats, huiles alimentaires, huiles mécaniques usagées, lampes/néons, métaux, piles/accumulateurs, plastiques durs, polystyrène, radiographies médicales, végétaux, coquilles d'huître et autres coquillages.

Les objets en bon état peuvent être donnés sur toutes les déchetteries, ils seront remis à la recyclerie pour la vente.

## Gravats

Le SMC ne dispose plus que d'un site de stockage des déchets inertes (ISDI) en activité. Le site est situé sur la commune de Pamproux, à côté de la déchetterie.

Il est équipé d'un pont bascule qui permet de mieux contrôler les dépôts en direct des professionnels.



## Modalités d'accès

La **carte d'accès** est obligatoire pour accéder aux déchetteries.

Une carte est délivrée par foyer, sur présentation de l'appel à redevance des ordures ménagères ou d'un justificatif de domicile pour la CCPG. Le nombre de passages est limité à 25, renouvelable une fois par an. (En fin d'année, il a été voté la réduction du nombre de passages à 18 pour 2023).

Les artisans, commerçants, services techniques sont acceptés sur les déchetteries. Une carte d'accès permet aux professionnels de déposer leurs déchets. Les volumes estimés par l'agent de déchetterie sont facturés en fonction des matériaux déposés (gratuits pour les cartons, la ferraille, les plastiques, les D3E).

**132 236** passages

Professionnels : **7 048**

Collectivités : **2 512**

Particuliers : **120 517**

Convention CAN : **2 159**

## Mode de gestion

Le SMC assure l'exploitation du haut et du bas de quai **en régie** (équipements, rotations de caissons, gestion du personnel).

# TONNAGE DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS

Modalités de collecte		Tonnage 2022	Kg/hab
	Ordures ménagères Bac individuel	7 188	146,7
	Multi matériaux Bac individuel	3 118	63,6
	Verre Apport volontaire	1996	40,7
	Cartons Bac (professionnels)	57	1,2
	Apports en déchetteries Déchetteries	11 601	236,8
<b>TOTAL DMA hors gravats</b>		23 959	489,0
Gravats	Déchetteries + Dépôts directs en ISDI	4 077 + 5 033	185,9

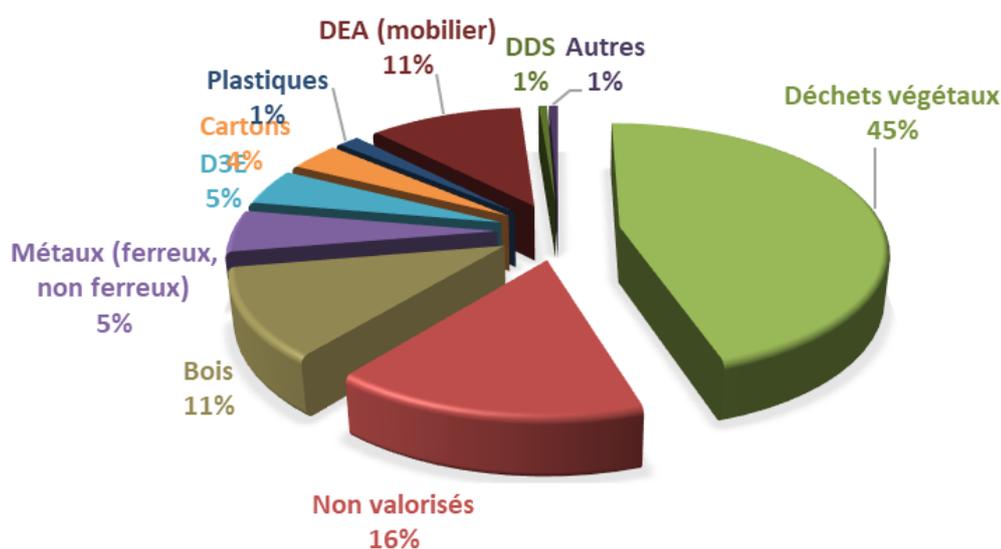
Les ordures ménagères assimilées provenant de l'activité économique des artisans commerçants et des collectivités sont estimées à 1 476 tonnes par an (20 % du gisement).

Flux de déchets	SMC Kg/hab 2021	Deux-Sèvres 2021 *	Nouvelle Aquitaine 2021 *	Données rurales nationales 2016
Ordures ménagères résiduelles	147	156	229	192
Emballages / Verre / Papiers	104	104	101	87
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats) / Cartons pro	237	271	278	214
Biodéchets	0	17	7	
<b>Total déchets ménagers DMA (hors gravats)</b>	<b>489</b>	<b>548</b>	<b>615</b>	<b>494</b>
<b>Total déchets ménagers DMA (avec gravats)</b>	<b>675</b>	<b>666</b>	<b>697</b>	

\*Source <https://ordec.arec-nouvelleaquitaine.com>

# LES CHIFFRES DES DÉCHETTERIES

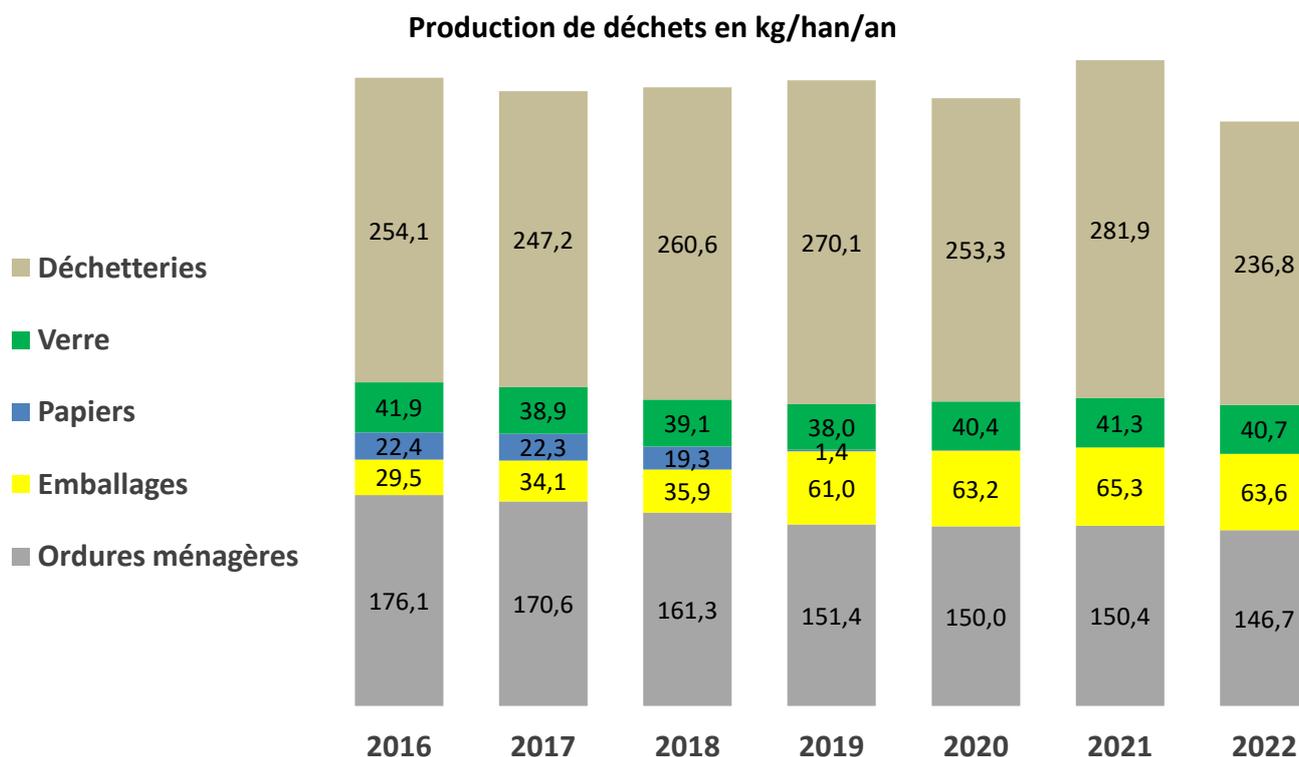
En tonne (tous usagers)	2020	2021	2022	2021-2022
Batteries	16	16	15,5	=
Bois A	565	625	529	↘
Bois B	781	928	796	↘
Cartons	413	468	427	↘
Cartouches d'impression	0,2	0,4	0,4	
DEA (mobilier)	1 010	1 135	1 281	↗
Déchets diffus spécifiques (toxiques)	105	117	69	↘
Déchets végétaux	5 848	6 630	5 228	↘
DEEE	586	621	548	↘
Métaux	710	761	619	↘
Gravats	3 598	4 391	4 066	↘
Huiles noires	25	25	21	↘
Huiles végétales	2	1	2	
Huisseries <b>NOUVEAU</b>			12,67	
Lampes et néons	2	2	2,37	
Métaux non ferreux	5	1	7	↗
Non valorisés	2197	2 373	1 837	↘
Nespresso	0	2	2	
Piles	6	4	6	↗
Plastiques en mélange	91	112	180	↗
Polystyrène	15	17	17	=
Radiographies	0	0,4	0,2	
<b>Total (hors gravats)</b>	<b>12 377 t</b>	<b>13 837</b>	<b>11 601</b>	↘



Les déchets végétaux représentent **45 %** des apports en déchetterie. Le tonnage des végétaux est plus faible en 2022 dû en partie à la météo (sécheresse).

Les apports des professionnels et collectivités sont estimés à **3 800 m<sup>3</sup> de végétaux (10 % des apports) + 836 m<sup>3</sup> de non-valorisés (14 % des apports) + 2 000 m<sup>3</sup> de déchets valorisables + 635 litres huiles noires + 427 l de DDS (toxiques) + 3774 unités de DEA (mobilier) + 2 074 unités de DEEE (appareils électriques)**

# ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS



**En 2015-2016** : mise en place de bacs individuels pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective (emballages).

**En 2019** : passage aux multi matériaux et aux extensions de consignes de tri. les papiers sont acceptés avec tous les emballages dans les bacs à couvercle jaune.

**En 2020** : confinement COVID19. Il est constaté une nette diminution des apports en déchetterie due à la fermeture des déchetteries, de mars à mai 2020.

**En 2021** : reprise de la consommation et de la production de déchets. Les tonnages de déchetteries augmentent fortement.

**En 2022** : baisse des ordures ménagères et surtout des apports en déchetterie

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, le SMC s'est fixé pour objectif de réduire les ordures ménagères résiduelles de 20 % et les déchets ménagers assimilés de 12 %. Entre 2019 (point zéro du PLPDMA) et 2022 :

+ 2 % d'emballages et papiers

- 3 % d'OM

- 7 % de DMA (hors gravats)

Les efforts sur la réduction des déchets commencent à porter leurs fruits, il faut poursuivre et mettre l'accent sur le tri à la source des biodéchets, ainsi que sur la réduction des végétaux et du non-valorisés en déchetterie.

# COLLECTE DES DÉCHETS D'ACTIVÉS DE SOINS

Le SMC s'est associé au CDPS (Centre Départemental des Professions de Santé), pour mettre en place le service de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) dès 1996, afin de réduire le risque de blessures pour ses agents.

Le CDPS informe les professionnels de l'existence du service et se charge de la mise en recouvrement des factures.

Le SMC assure la fourniture des emballages identifiés par leur numéro d'utilisateur, de la collecte chez les professionnels et du transport vers le centre d'élimination agréé : l'usine d'incinération ALCEA à Nantes.

La collecte des déchets de soins en milieu diffus pour les « piquants, coupants, tranchants et mous » fait l'objet d'une convention avec chaque praticien (médecin, infirmier, dentiste, vétérinaire, ...).

**227** professionnels de la santé du département des Deux-Sèvres ont un contrat avec le SMC pour la collecte des DASRI. **21,4 tonnes** ont été collectées et incinérées en 2022. C'est moins qu'en 2021 (23,9 t) qui a connu une hausse avec le COVID.



# ORGANISATION DU TRAITEMENT DES DÉCHETS



Une fois collectés, tous les déchets suivent des filières de traitements spécifiques. Le traitement des ordures ménagères résiduelles a été confié au Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres SMITED.

## Eco-organismes des Filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur)

*Le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) existe dans la loi française depuis 1975. Il prévoit que les entreprises qui mettent sur le marché des produits sont responsables de l'ensemble du cycle de vie du produit.*

- ✓ Emballages ménagers/papiers : CITEO
- ✓ Piles : Corepile
- ✓ Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques et sources lumineuses : ecosystem
- ✓ Déchets dangereux des particuliers : écoDDS
- ✓ Cartouches d'impression : Collectors
- ✓ Déchets d'ameublement : éco-mobilier
- ✓ Textiles-Linge-Chaussures : écoTLC devient Refashion



# LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

Matériaux/flux	Mode de collecte	Repreneurs	traitement ou valorisation
<b>Bois A</b>	Déchetterie	IREMIA (44)/BNE (79)/ARCHIBLOCK (79)	Valorisation
<b>Bois B</b>	Déchetterie	ARCHIBLOCK (79)/TRANSA-BOIS (45)	Valorisation
<b>Batteries</b>	Déchetterie	AFM RECYCLAGE (86)	Valorisation
<b>Capsules Nespresso</b>	Déchetterie	SUEZ	Valorisation
<b>Cartons</b>	Déchetterie Porte à porte	Mise en balle à Ste-Eanne Puis SMURFIT KAPPA (87)	Recyclage
<b>Cartouches d'imprimante*</b>	Déchetterie	Printerre	Valorisation
<b>Déchets diffus spécifiques des particuliers*</b>	Déchetterie	EcoDDS (CHIMIREC-DELVERT) (86)	Traitement spécifique
<b>Déchets diffus spécifiques (hors ECODDS)</b>	Déchetterie	ORTEC (79)	
<b>Déchets d'activités de soins à risques infectieux</b>	Porte à porte	ALCEA (44)	
<b>Déchets d'ameublement*</b>	Déchetterie	éco-mobilier(BRANGEON 49)	Valorisation
<b>Déchets d'équipements électriques et électroniques*</b>	Déchetterie	ecosystem (ENVIE2E 79)	Valorisation
<b>Déchets non valorisés</b>	Déchetterie	Quai de transfert de Ste-Eanne puis ISDND à Coulonges Thouarsais ou Amailloux (79)	Enfouissement
<b>Emballages ménagers*</b>	Bacs ind. BAV	Centre de tri SUEZ (86)	Recyclage
<b>Gravats</b>	Déchetterie	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) Pamproux	Stockage
<b>Huiles alimentaires</b>	Déchetterie	EcoGras (78)	Valorisation
<b>Huiles minérales</b>	Déchetterie	ORTEC (79)	Valorisation
<b>Métaux</b>	Déchetterie	SIRMET (16)	Recyclage
<b>Métaux non ferreux</b>	Déchetterie	AFM Recyclage(86)	Recyclage
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	Bacs individuels	Centre de tri mécano-biologique du SMITED, à Champdeniers, en direct ou via le quai de transfert de Ste-Eanne (79)	Traitement organique par compostage
<b>Papiers*</b>	BAV	AFM RECYCLAGE (Derichebourg 86)	Recyclage
<b>Piles*</b>	Déchetterie	Corepile	Valorisation
<b>Plastiques déchetteries</b>	Déchetteries	DERICHBOURG (86)	Valorisation
<b>Polystyrène</b>	Déchetterie	POITOU POLYSTYRENE (86)	Valorisation
<b>Pneus</b>	Déchetterie	Aliapur (Méga Pneus)	Valorisation
<b>Radiographies médicales</b>	Déchetterie	RECYCL'M (16)	Valorisation
<b>Sources lumineuses*</b>	Déchetterie	ecosystem (PAPREC)	Valorisation
<b>Textiles*</b>	Bornes	La Croix Rouge (79)/Emmaüs Trio	Valorisation
<b>Végétaux</b>	Déchetterie	Plate-forme de broyage du SMC, à Ste-Eanne (79)	Broyage
<b>Verre</b>	BAV	VERALLIA (16)	Recyclage

## Installation de stockage des déchets inertes

Le SMC ne dispose plus que d'un site de stockage des déchets inertes (ISDI) en activité. Il est situé sur la commune de Pamproux, à côté de la déchetterie.

- ✓ Pamproux (arrêté préfectoral d'exploitation du 16/08/2017 – capacité de stockage de 200 000 m<sup>3</sup>)

Un pont bascule a été installé sur le site de Pamproux, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Seule la terre végétale fait l'objet d'un tri. Le reste des gravats est stocké.

Apports gravats en ISDI	Caissons des déchetteries du SMC	Apport direct Particuliers	Apport direct Professionnels et collectivités	Location de caissons	TOTAL
2022	4 077 t	2 611 t	1 780 t	642 t	9 110 t

## Centre de tri mécano-biologique

L'usine de tri mécano biologique du SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets), situé sur la commune de Champdeniers, a traité 37 143 tonnes dont 7 197 tonnes d'ordures ménagères du SMC (enfouissement en ISDND évité 40,4 %).

## Installation de stockage des déchets non dangereux ISDND

L'enfouissement en direct concerne le non valorisé de déchetteries (1 837 t). Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sont situées à :

- ✓ Coulonges-Thouarsais (exploitation en régie par le SMITED) 84 %
- ✓ Amailloux (exploitation par SITA) 16 %

## Unité de broyage des déchets végétaux

L'unité de broyage est exploitée par le SMC. Les déchets végétaux issus des déchetteries sont simplement broyés puis expédiés chez des agriculteurs.

Le broyat est également mis à disposition des habitants dans les déchetteries.

Apports végétaux	Caissons des déchetteries du SMC	Apports directs	Dépôts communaux	TOTAL
2022	5 228 t	193 t	400 t	5821 t

## Centre de valorisation

Suite à la fermeture du centre de tri des emballages, le bâtiment a trouvé une nouvelle activité de tri. Le tri s'opère sur des caissons en provenance :

- de déchetterie : plastiques, bois A et bois B, pour affiner le tri afin de satisfaire à la qualité de reprise (pérennisation des filières de valorisation),
- des caissons de non valorisés,
- des bennes en location chez des particuliers ou des professionnels, afin d'extraire les matières valorisables.

### Mise en balles des cartons

Le SMC a conservé le conditionnement en balles des cartons provenant des déchetteries de son territoire, des communautés de communes du Mellois en Poitou et de Val de Gâtine. Il gère les expéditions vers les filières de recyclage désignées.



<b>Cartons 1.05</b>	SMC	400 t
<b>Expéditions</b>	CC Val de Gâtine	132 t
	CC Mellois en Poitou	532 t

## Centre de tri

Le centre de tri de Ste Eanne exploité par le SMC a arrêté son activité de tri des emballages au 1<sup>er</sup> avril 2018. Depuis, les emballages sont transportés au centre de tri SUEZ à Poitiers, dans le cadre d'un marché public. Equipé de machines de dernière génération et de trieurs optiques, ce centre permet de séparer les différents emballages plastiques et les papiers.

Les conditions de reprise des emballages et papiers sont régies par un contrat signé entre le SMC et CITEO (option garantie de reprise).

Le SMC est partie-prenante dans la SPL pour la création d'un centre de tri interdépartemental UNITRI.

Matériaux issus du centre de tri	Tonnages expédiés	Repreneurs	Recyclage
<b>Acier</b> 	154,30	ARCELOR MITTAL PACKAGING (13)	Chariots de supermarché, poutrelles...
<b>Aluminium</b> 	11,11	AFFIMET ALUMINIUM PECHINEY (60)	Pièces moulées pour moteur, carters, cadres de vélos...
<b>Cartons 5.02 A (cartonnettes)</b> 	520,71	REVIPAC chez SMURFIT KAPPA	Carton
<b>Briques alimentaires</b> 	53,55	REVIPAC chez LUCART SAS	Papier toilette, papier cadeau...
<b>Papiers 1.02 (gros de magasin)</b>	594,18	SUEZ RV SUD-OUEST	Papier, journaux
<b>Papiers 1.11 JRM</b>	744,08	AFM Recyclage	
<b>Plastique en PEHD</b> 	146,41		Arrosoirs, bacs de collecte...
<b>Plastique en PET Clair</b>	177,23	Usines de régénération	Fibres pour rembourrage...
<b>Plastique PET Foncé</b>	30,83	désignées par VALORPLAST	Godets fleurs
<b>Sacs et films</b>	48,14		
<b>Refus</b>	600,50	SUEZ	Enfouissement 56,57 t Incinération 238,46 t CSR 238,46 t

### Performances de recyclage selon les tonnages expédiés

Matériaux issus du centre de tri	Performance 2020 Kg/hab/an	Performance 2021 Kg/hab/an	Performance 2022 Kg/hab/an
<b>Acier</b>	2,57	3,77	3,15
<b>Aluminium</b>	0,19	0,19	0,23
<b>Cartonnettes</b>	10,63	8,49	10,63
<b>Briques alimentaires</b>	1,28	1,13	1,09
<b>Plastiques</b>	7,15	8,65	8,12
<b>Papiers</b>	29,72	29,67	27,32

### Taux de refus

Les refus de tri sont des déchets qui ne peuvent pas se recycler car :

- ✗ ils ne respectent pas les consignes de tri : ce sont généralement des objets (pelle, tuyau, pièces métalliques...) ou des sacs d'ordures ménagères ;
- ✗ ils ne peuvent pas être triés au centre de tri pour plusieurs raisons : ils sont imbriqués les uns dans les autres (la boîte de conserve dans la boîte de céréales en carton, la revue papier sous film plastique par exemple) ou ils ne sont pas entièrement vidés.
- ✗ ils ne sont recyclables (refus liés aux extensions des consignes de tri).

La moyenne des caractérisations sur 2021 est de 32 % contre 27 % en 2021. Ces valeurs reflètent une qualité de tri qui se dégrade. La crise sanitaire et le passage aux extensions de tri semble avoir un effet négatif sur la qualité du geste de tri des habitants.

Il est néanmoins constaté un écart important entre les caractérisations et la production réelle en sortie

de centre de tri. La production réelle de refus est de 628 t soit **20 %**.

# TAUX DE VALORISATION

Le taux de valorisation correspond au taux de déchets ménagers et assimilés collectés pour recyclage (valorisation matière ou organique). Le plan national de réduction et de valorisation fixe ce taux à 55 % en 2020 et 65 % en 2025.

**Ordures ménagères** 40 % de valorisation

Valorisation matière (métaux) : 1 % - Valorisation organique et perte massique : 37 %

CSR (énergie) : 0,05 % Inertes : 2,7 %

Enfouissement et autres : 60 %

**Collecte sélective Emballages + Verre + Papiers** 95 % de valorisation

Valorisation matière : 87,5 % - Valorisation énergétique (refus de tri) : 10,6 %

Enfouissement (refus de tri) : 2 %

**Déchetteries** 84 % de valorisation

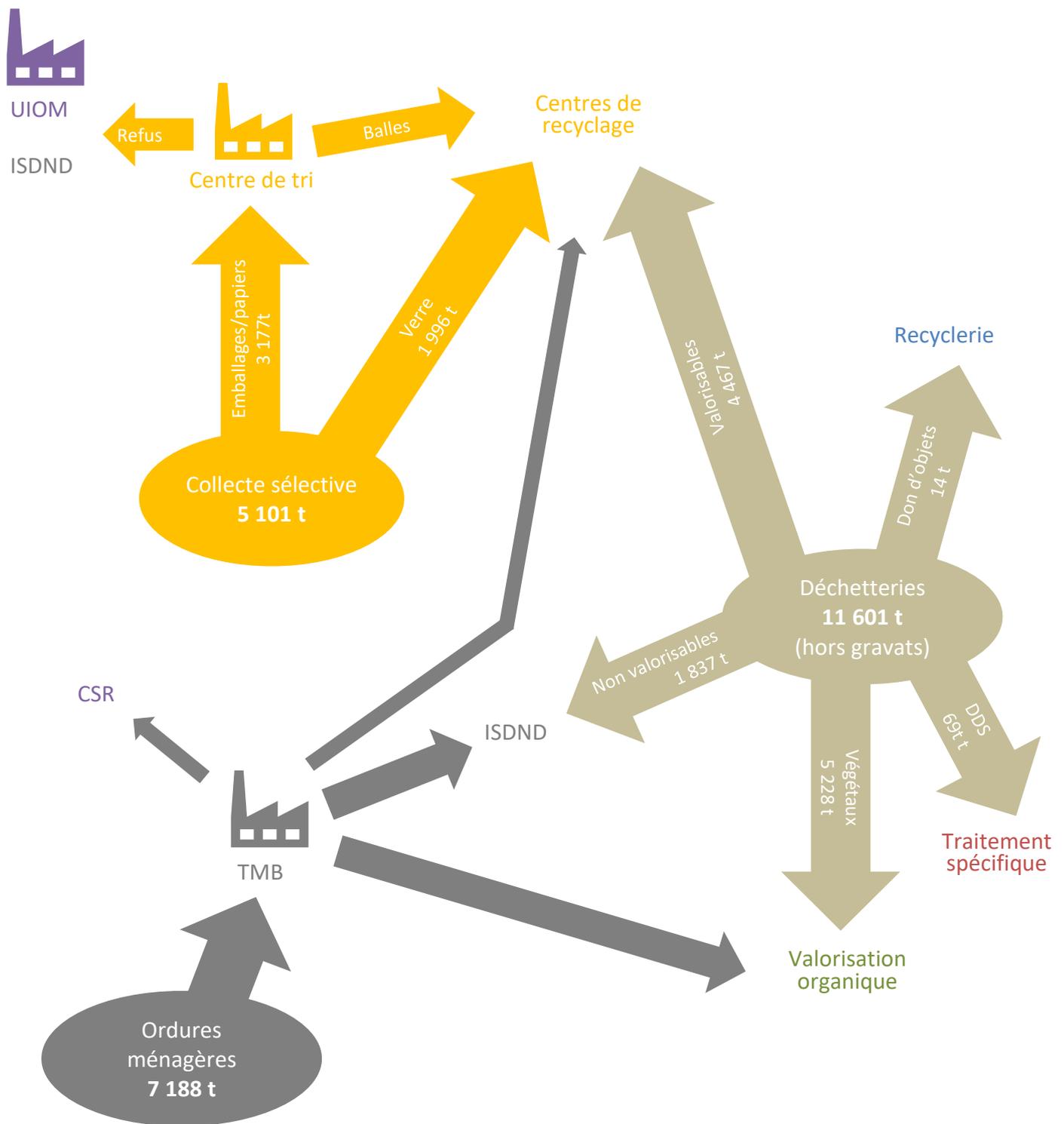
Valorisation matière : 39 % - Valorisation organique (végétaux) : 45 %

Enfouissement (non valorisé) et autres traitements (DDS) : 16 %

Flux de déchets	Tonnages collectés	Valorisation organique (+ perte massique)	Valorisation matière	Valorisation énergétique (CSR ou incinération)	Taux de valorisation global
Ordures ménagères résiduelles	7 188	2 646	64	3	40 %
Emballages / Verre / Papiers	5 101		4 465	544	98 %
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats) + cartons pro	11 601	5 228	4 467		84 %
<b>Total déchets ménagers DMA (hors gravats)</b>	<b>23 889</b>	<b>7 874</b>	<b>8997</b>	<b>547</b>	<b>74 %</b>
<b>Taux de valorisation</b>		<b>33 %</b>	<b>38 %</b>	<b>2 %</b>	<b>74 %</b>

L'AREC ne tient pas compte de la valorisation organique du TMB, ni des refus de tri, le taux de valorisation globale serait alors de 62 %.

# SYNOPTIQUE DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Taux global de valorisation **74 %**

# IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE



## MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Aux côtés de SERGIES, le Syndicat Mixte à la Carte (SMC) devient acteur de la transition énergétique, en installant une centrale photovoltaïque au sol sur son ancienne décharge de La Lande à Exoudun.

Mise en service le 19/01/22, ce sont :

- 4 260 modules d'une puissance de 1,8 MWc qui alimentent près de 1 190 habitants par an en énergie verte
- 643 tonnes / an CO<sup>2</sup> économisées
- Investissement de 1,8 M €

Le SMC a également investi dans un véhicule léger électrique.

## MESURES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

**Nouveau quai de transfert** : Le projet a constitué en la modification du quai de transfert des déchets ménagers pour passer d'un mode gravitaire à une gestion au sol sur plate-forme béton couverte. Le quai est composé de 4 alvéoles et de 2 emplacements réservés pour le chargement des véhicules de transport.

Les déchets apportés par les bennes sont repris à la pelle industrielle pour être mis dans des semi de plus grandes capacités. Cela permet d'optimiser les transports, d'éviter des manipulations dangereuses et des envols.

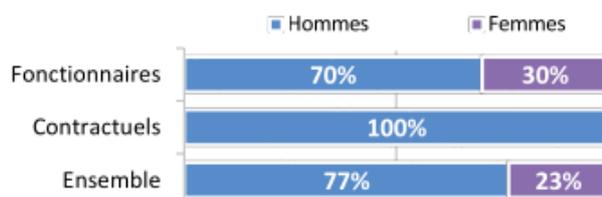
# EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS



Le SMC emploie 61 agents titulaires et 10 contractuels (pour les remplacements de congés et de maladie) dans les métiers suivants :

- Chauffeurs-éboueurs (23)
- Distribution bacs (1)
- Agents de déchetterie et valorisation (16)
- Chauffeurs transport/transfert (8)
- Collecte des DASRI (1)
- Agents polyvalents (6)
- Mécaniciens (2)
- Chargés de communication tri et prévention déchets (2)
- Gestion administrative (5)
- Encadrement (7)

## ➔ Répartition par genre et par statut



## ➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	81%
Adjoints administratifs	6%
Agents de maîtrise	6%
Techniciens	4%
Ingénieurs en chef	1%

# LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE



Le SMC est administré par des délégués issus des collectivités adhérentes. Le **Comité Syndical** est chargé du vote du budget, des tarifs, des contributions. Il décide des projets, des créations de poste et définit les statuts et règlements de la collectivité. Il se réunit environ cinq fois/an.

En parallèle, 17 élus dont le Président et les 6 vice-présidents forment le **Bureau Syndical** qui se prononce sur les sujets et certains marchés, contrats... Il se réunit une fois par mois.

**42** élus délégués au Comité Syndical      **17** élus membres du Bureau Syndical

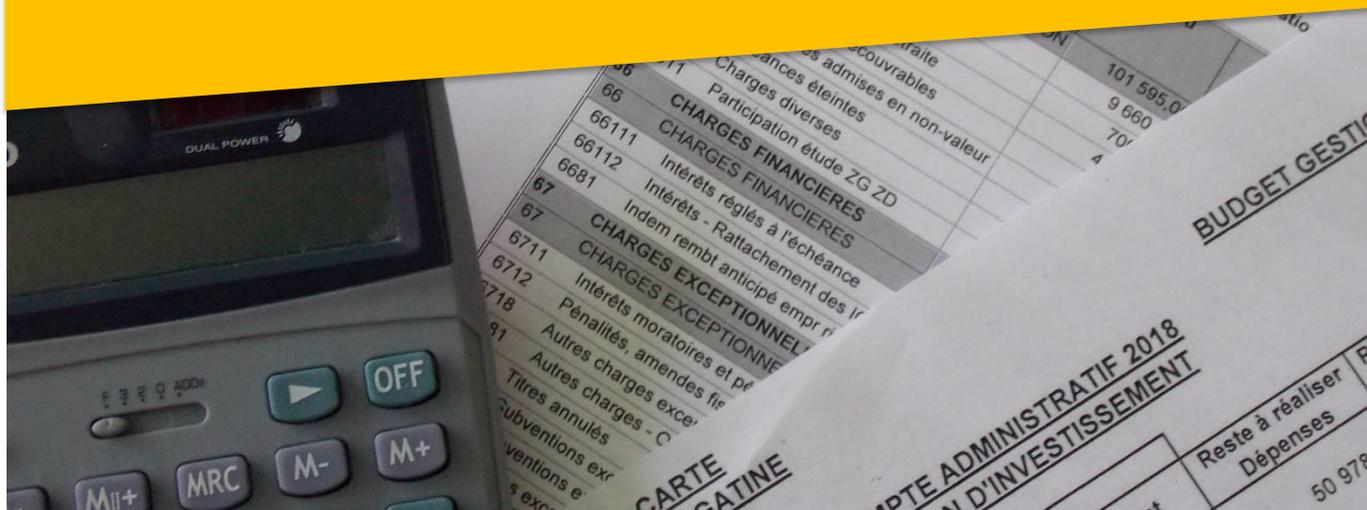
Des commissions et réunions de travail ont également lieu tout au long de l'année afin d'assurer la transparence de l'information et la concertation.

La **CCES** commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA a été créée fin 2019. Elle est composée d'usagers, associations, chambres consulaires, représentants de l'ADEME, Région, DREAL, des élus et agents du SMC et de la CC Haut Val de Sèvre.

En 2022, ont ainsi eu lieu :

- 6 comités syndicaux
- 11 réunions de bureau
- 9 commissions (appel d'offres, administration-finances, déchets, communication tri et prévention)
- 1 CCES
- 4 COPII sur la tarification incitative et le tri à la source des biodéchets pour les élus du territoire SMC, CCPG et CCVG
- 5 réunions sur l'aménagement de la nouvelle recyclerie O'dirigail + 2 visites de recycleries

# DONNÉES FINANCIÈRES



Le budget et les tarifs 2022 ont été votés par le comité syndical le 14 décembre 2021.

## MODE DE FINANCEMENT

**Le SMC ne fixe pas les tarifs**, mais fait appel à une enveloppe contributive, sous forme de participations, auprès de ses communautés de communes membres.

Les intercommunalités ont le choix entre la redevance (REOM) ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour le recouvrement auprès des administrés.

**CC Haut Val de Sèvre**

2 683 757 €

REOM

**CC Parthenay-Gâtine**

974 714 €

TEOM

**CC Val de Gâtine**

588 900 €

REOM

La redevance applicable aux déchets des professionnels et des collectivités est fixée annuellement par le comité syndical. La gestion de cette redevance est centralisée au niveau du SMC

Pour les professionnels de la CCPG, la redevance s'applique si la production de déchets est supérieure à 750 litres par semaine.

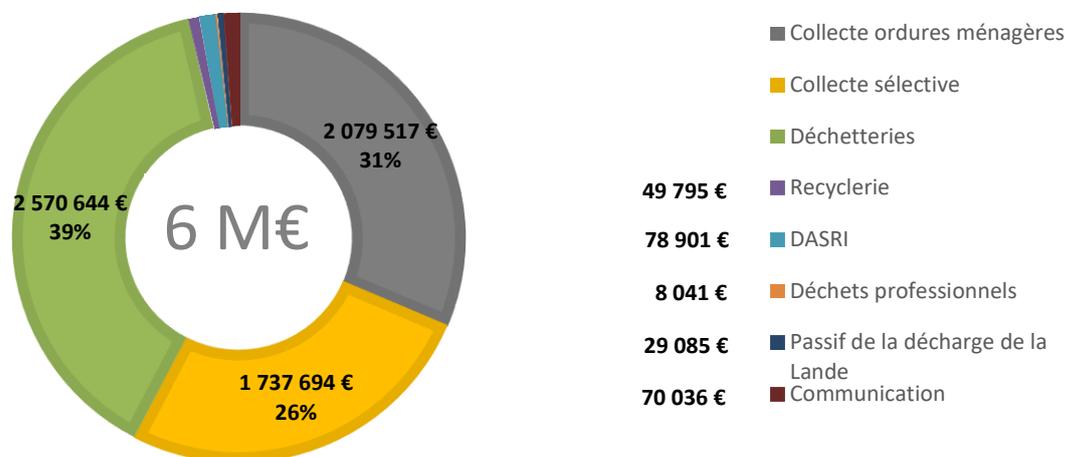
# LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	Réalisations section fonctionnement	Réalisations section investissement
Dépenses de l'exercice	6 623 713,17 €	1 790 915,93 €
Recettes de l'exercice	6 949 861,39 €	1 232 741,33 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>326 148,22 €</b>	<b>-558 174,60 €</b>
Résultat antérieur reporté	59 198,46 €	1 894 567,50 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>385 346,68 €</b>	<b>1 336 392,90 €</b>

## Recettes de fonctionnement perçues en 2022 :

Vente de produits	821 043,06 €
Prestations à un tiers	79 019,56 €
Soutien des sociétés agréées	858 314,89 €
Aides reprise aux investissements	51 083,21 €
Redevance spéciale	752 747,39 €
Contribution des collectivités	3 860 492,75 €

## Dépenses de fonctionnement par service en 2022 :



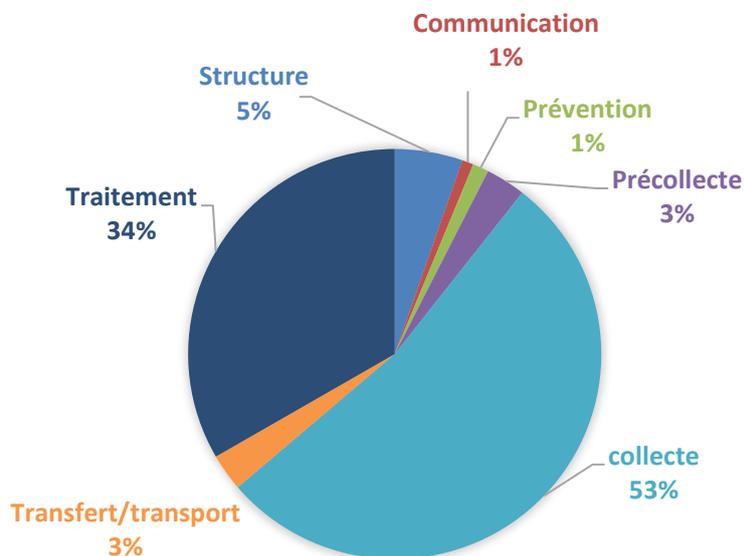
## Investissements 2022 :

Benne de collecte	541 272,79 €	BAV Verre	21 971,34 €
Bacs de collecte	19 315,80 €	Composteurs	22 706,40 €
Matériel et travaux divers	115 761,00 €	Matériel Industriel	11 192,13 €
Véhicules de service	46 946,46 €	Quai de transfert	280 731,85 €
Réhabilitation de déchetterie	292 752,08 €	Etudes TI et biodéchets	45 700,00 €
↳ dont achat recyclerie	280 628,08 €		
Caissons	17 970,00 €	Opérations d'ordres	374 596,08 €

# ANALYSE DES COÛTS

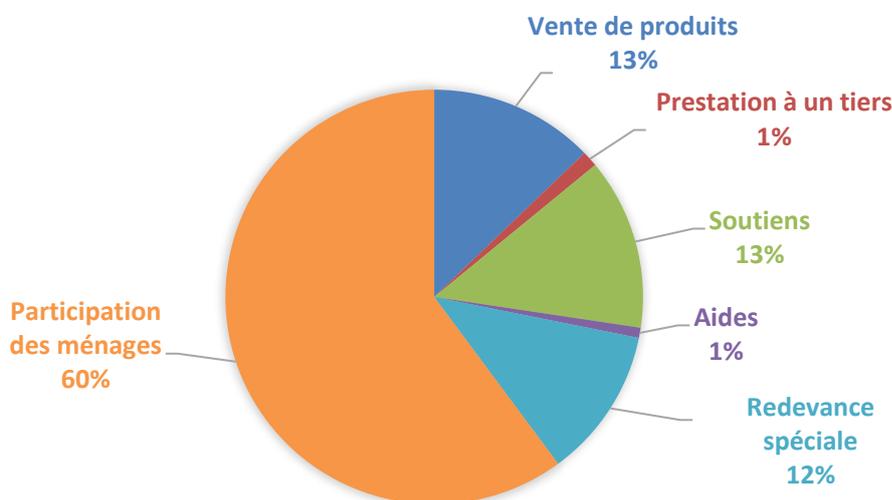
Les charges et produits font l'objet d'un suivi analytique sur le modèle COMPTA COUT mis en place par l'ADEME.

## POSTES DE CHARGES



La hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) Fixée par l'État et révisée chaque année, cette taxe s'ajoute au traitement des déchets non recyclables (ordures ménagères et tout-venant de déchetterie). Elle ne cesse d'augmenter pour inciter au tri, au recyclage et à la réduction des déchets. De 16 euros HT la tonne en 2018, puis 30 euros HT la tonne en 2021, la TGAP atteindra 65 euros HT la tonne en 2025.

## POSTES DE PRODUITS



Les recettes liées à la vente des matériaux et aux soutiens des différents éco-organismes représentent 1 679 358 €, soit 26 % des recettes de fonctionnement.

Début 2022, le cours des matériaux a poursuivi sa progression amorcée en 2021, mais a commencé à chuter au 4<sup>e</sup> trimestre qui. (2022 : 821 043 € - 2021 : 629 182€ - 2020 : 239 477 €)

**Principal soutien de sociétés agréées** : CITEO pour la collecte sélective 706 964 €.

Les principaux indicateurs de coûts sont présentés dans le tableau suivant.

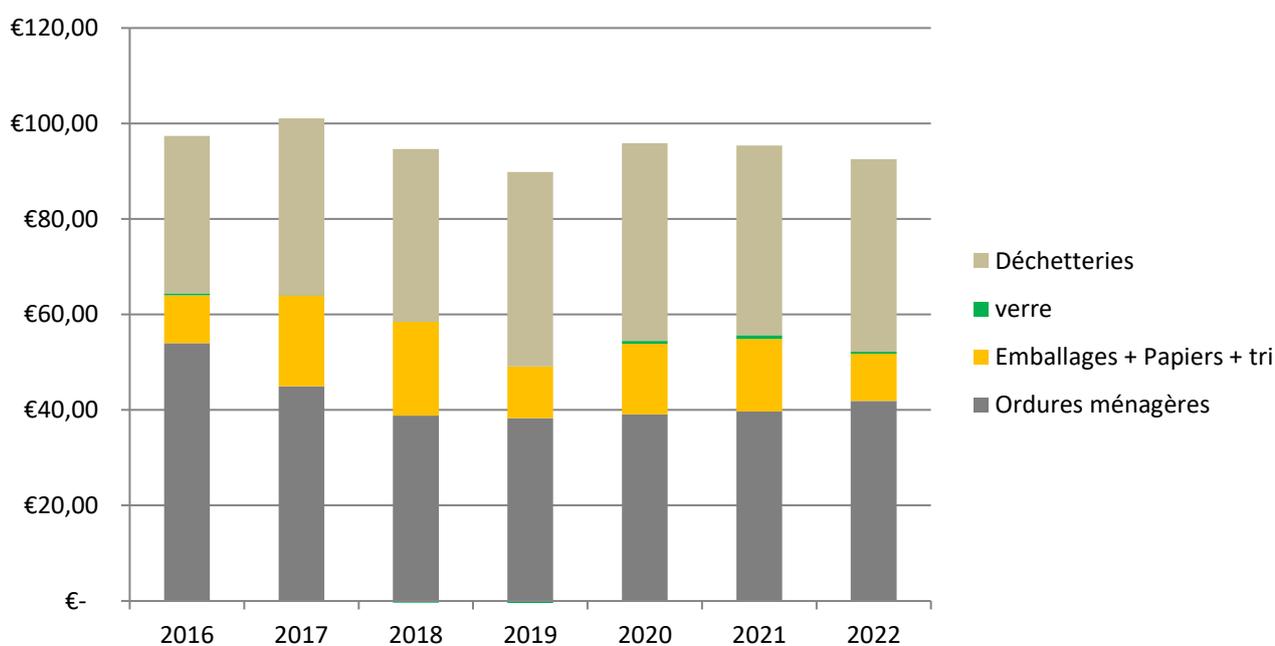
Coût aidé = coût complet (charges) - ventes - prestations - soutiens des éco-organismes – aides – RS

	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables Emballages Papiers + tri	Verre	Déchets des déchetteries Hors gravats	TOTAL
<b>Tonnage</b>	7 188	3 117	1 996	11 601	
<b>Coût aidé € HT</b>	2 057 648	482 928	20 227	1 978 622	
<b>Coût aidé en € HT/tonne</b>	286	155	10	171	
<b>Coût aidé en € HT/hab</b>	41,9	9,8	0,4	40,3	<b>92</b>
<b>Coût aidé 2021 en € HT/hab Nvelle Aquitaine</b>	59	14	2	30	<b>105</b>

Pour obtenir le coût aidé **total** du SMC, il faut ajouter la collecte des cartons, la mise en balle des cartons, le soutien aux textiles, la collecte des DASRI, les DIB et la gestion du passif,

soit **94,3 €/hab**

Evolution du coût aidé par habitant



Le coût aidé en €/hab a tendance à diminuer ces 3 dernières années.

## PERSPECTIVES 2023

**Réponse à l'appel à projet Fonds verts sur le tri à la source des biodéchets** : suite à l'étude, un dossier commun avec la CCPG et la CC Val de Gâtine va être déposé auprès du ministère

**Tarifcation incitative** : mise en place de la redevance incitative sur le territoire de la CC Val de Gâtine, collecté par le SMC.

**Restructuration du parc de déchetteries** : une étude et des négociations sont menées pour éventuellement fermer 4 « petites déchetteries » et en construire 2 nouvelles

# Glossaire

<b>ADEME</b>	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
<b>AREC</b>	Agence régionale d'évaluation environnement et climat
<b>AV</b>	Apport volontaire
<b>BAV</b>	Borne d'apport volontaire
<b>CET</b>	Centre d'enfouissement technique
<b>CSDU</b>	Centre de stockage des déchets ultimes
<b>CSR</b>	Combustible solide de récupération
<b>DASRI</b>	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
<b>DEA</b>	Déchets d'éléments d'ameublement
<b>DEEE ou D3E</b>	Déchets d'équipements électriques et électroniques
<b>DIB</b>	Déchets industriels banaux
<b>DMA</b>	Déchets ménagers assimilés (OMA + déchets de déchetteries)
<b>DDS</b>	Déchets diffus spécifiques
<b>ISDI</b>	Installation de stockage des déchets inertes
<b>ISDND</b>	Installation de stockage des déchets non dangereux
<b>OMA</b>	Ordures ménagères assimilées (OMR + emballages/verre/papiers)
<b>OMR</b>	Ordures ménagères résiduelles
<b>PàP</b>	Porte-à-porte
<b>PEHD</b>	Polyéthylène haute densité (flacons plastiques)
<b>PET</b>	Polyéthylène téréphtalate (bouteilles plastiques)
<b>PVC</b>	Polychlorure de Vinyle
<b>SMC</b>	Syndicat mixte à la carte
<b>SMITED</b>	Syndicat mixte intercommunal de traitement et d'élimination des déchets
<b>TMB</b>	Traitement mécano biologique



ADRESSE POSTALE

BP 10023 - 79403 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE Cedex

SIÈGE SOCIAL

3 ROUTE DE VERDEIL - 79800 SAINTE-ÉANNE

Tél : 05 49 05 37 10

[accueil@smc79.fr](mailto:accueil@smc79.fr)

 [SyndicatSMC79](https://www.facebook.com/SyndicatSMC79) - [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)